

# Vision et stratégies des partenaires techniques et financiers – Juin 2015

Coumba Doucoure Ngalani  
Consultante juridique





# INTRODUCTION

- La contribution du secteur dans l'économie des Etats africains peut se faire avec **une volonté politique** dans le cadre d'un **environnement favorable aux investissements** en adoptant **une approche stratégique** et à travers des **partenariats « intelligents »** avec des institutions, des experts compétents et le secteur privé.
- Au delà des spécificités au niveau national, une approche régionale est essentielle mais nécessite le développement de règles et une véritable coordination, harmonisation et uniformisation de bonnes pratiques.
- Aujourd'hui les Etats ainsi que leurs partenaires internationaux réalisent l'importance de la négociation de contrats en bonne et due forme pour assurer un développement durable et des partenariats gagnant-gagnant avec le secteur privé.



# + Sommaire

- Complexité du secteur des industries extractives
- Défis des Etats et constats des partenaires
- Accompagnement par les partenaires: actions et initiatives existantes
- Importance du volet juridique
- Importance du renforcement des capacités et transfert de connaissances
- Suivi et actions: propositions de recommandations aux pays de la CEMAC





# COMPLEXITE DU SECTEUR

- Secteur des industries extractives demandent des investissements très importants de la part des Etats pour assurer une optimisation des ressources
- Complexité des problématiques et spécificités du secteur: phase de développement de projets, structuration et modélisation financière, aspects juridiques (législations, réglementations et ensemble de contrats), fiscalité revenus (royalties, rentes) et partage des profits, technicité et ingénierie (géologie, data, infrastructures), environnement, “health and safety”, bonne gouvernance, mécanismes évolutifs/clause de stabilisation, gestion des passations de marchés publics, etc...



# + DEFIS DES ETATS: CONSTATS DES PARTENAIRES

Nombreux défis rencontrés par les Etats qui sont les domaines d'intervention phare des partenaires:

- Difficultés à évaluer les ressources dans les sous-sols (quantitatif/qualitatif)
- Cadre juridique en « millefeuilles » et capacités techniques souvent limitées (particulièrement dans la négociation de contrats favorables):
- Difficultés dans le développement, suivi et mise en œuvre des principes de transparence, de gouvernance et de responsabilité tout au long de la chaîne de valeur: attribution de titres, négociation et conclusion des contrats, gestion des revenus (problème de la corruption).
- Difficultés dans la gestion de ressources et des revenus générés (taxe, impôts..)
- Equilibre instable entre l'expertise interne et externe : audit institutionnel des ministères, organes, institutions,
- L'importance d'une approche régionale souvent minimisée



# ACCOMPAGNEMENT ET INITIATIVES EXISTANTES



- Vision africaine minière et le Centre africain de développement minier(CADM)
- Centre africain des ressources naturelles de la BAD
- CONNEX (Coopération allemande et le G7)
- Initiative pour les transparence des industries extractives (ITIE)
- Facilité africaine de soutien juridique (ALSF)
- Columbia Centre for sustainable investment
- Natural Resource Governance Institute

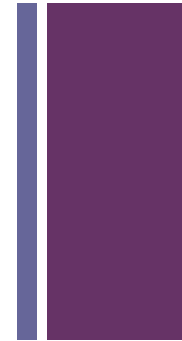
# + ACCOMPAGNEMENT ET INITIATIVES EXISTANTES (suite)

Il est important de connaître ces différentes initiatives tant leurs points forts que leurs points faibles:

- Assistance gratuite ou non (don, prêts, contributions financières du pays, etc...)
- Assistance ad hoc /assistance “innovante” avec une vision globale (ex: programme des renégociation de contrats)
- Domaines d'intervention souvent circonscrits : préparation de projets? financiers? Economique? Juridique? Législation et réglementations? Services de conseil? Renforcement des capacités?
- Approche unique et “africaine” dans l'assistance: chaque intervention doit être spécifique. Eviter l'approche “copier-coller”

# + IMPORTANCE DU VOILET JURIDIQUE

- Négociation est une phase primordiale. Doit être abordée comme un élément d'une vision globale et sectorielle du pays, ET de son développement économique (« linkages »)
- Contrat: c'est le début d'un projet et non la fin!
- Contrats: relation et engagement du pays sur le long terme: 20 ans, 30 ans et +
- Déséquilibre de compétences: investisseurs outillés avec une expertise, des moyens financiers, des équipes d'experts multidisciplinaires
- Contrats complexes et législations harmonisées: nécessité d'experts internes et externes
- Enjeux expliquent la nécessité d'investir dans les négociations et la préparation d'une équipe multidisciplinaire qui mènera les négociations





# + Importance: renforcement des capacités et transfert de connaissances

- Déséquilibre de compétences autour de la table
- Etats doivent investir dans la formation et dans l'information
- Etats des lieux avec des audits institutionnels des ministères, organes, institutions, communautés
- Mettre en place des programmes de formation qui perdurent sur le temps: transmettre la connaissance et l'information au sein de vos institutions
- Nombreuses assistances disponibles pour la mise en place de programmes: attention vos besoins ne sont pas identiques à ceux de vos voisins!





# RECOMMANDATIONS

Certains éléments doivent être pris en compte dans le rapport Etats - Communauté régionale/partenaires techniques et financiers:

- Identification des besoins: chaque pays et régions sont uniques (politiques sectorielles et historique, importance et nature des ressources: minières/pétrolières/gazières,, etc..législations, expériences et maturité du pays dans le développement de projets).
- Essentiel de connaître, comprendre et articuler ses besoins: soyez concret et réaliste. Présenter et structurer vos besoins en interne avant d'approcher les partenaires.
- CEMAC: peut être accompagné dans la mise en place du projet de code minier communautaire, de chartre et politiques sectorielles, réglementations et directives communautaires. Essentiel pour les pays membres CEMAC de s'approprier leurs stratégies et outils.
- Mettez en place un dialogue ouvert et régulier: coordonner les requêtes auprès des partenaires pour éviter les doublons et optimiser les financements.
- Inspirez vous des autres communautés et autres Etats en Afrique: UEMOA (code minier, directives, plateforme de discussions), CEDEAO; l'exemple de la Guinée (revue et renégociation des contrats miniers), la RDC, etc..
- Mettre en place des programmes de renforcement des capacités innovants





**MERCI!**



Coumba Doucouré Ngalani

Consultante juridique

Email : [c.doucoure@cdnlegal.com](mailto:c.doucoure@cdnlegal.com)

